Invesco ESG NASDAQ 100 Index ETF de l'Équitable

L'Équitable, compagnie d'assurance vie du Canada – aperçu des fonds distincts indispensables sélects 31 décembre 2025

Bref aperçu

Date de création du fonds :	août 2022	Catégorie d'actif :	Actions américaines
Valeur totale :	349 639 714 $	Ratio des frais de gestion (RFG) :	2,40 %
Valeur unitaire de l'actif net :	20,60 $	Géré par :	Invesco Canada Ltée
Nombre d'unités en circulation :	16 974 677	Taux de rotation du portefeuille :	1,35 %
		Placement minimal :	50,00 $

Disponibilité du produit : Catégorie placement

Dans quoi le fonds investit-il?

L'objectif du fonds distinct est d'investir dans des unités du Invesco ESG NASDAQ 100 Index ETF ou dans un fonds dans l'ensemble similaire.

L'objectif du FNB sous-jacent est de reproduire, dans la mesure où cela est raisonnablement possible et avant déduction des frais et dépenses, le rendement de l'indice Nasdaq-100^{MD} ESG, sans couverture. Il est investi principalement, directement ou indirectement, dans des titres de participation de sociétés cotées en bourse aux États-Unis.

Dix principaux placements

1. NVIDIA Corp
2. Apple Inc
3. Microsoft Corp
4. Amazon.com Inc
5. Tesla Inc
6. Alphabet Inc
7. Alphabet Inc
8. Broadcom Inc
9. Netflix Inc
10. Meta Platforms Inc

Nombre total de placements : 93 titres

Les dix principaux placements représentent 51,76 % du fonds.

Quel est le degré de risque?

La valeur de votre placement peut diminuer.

Faible	Faible à moyen	Moyen	Moyen à élevé	Élevé

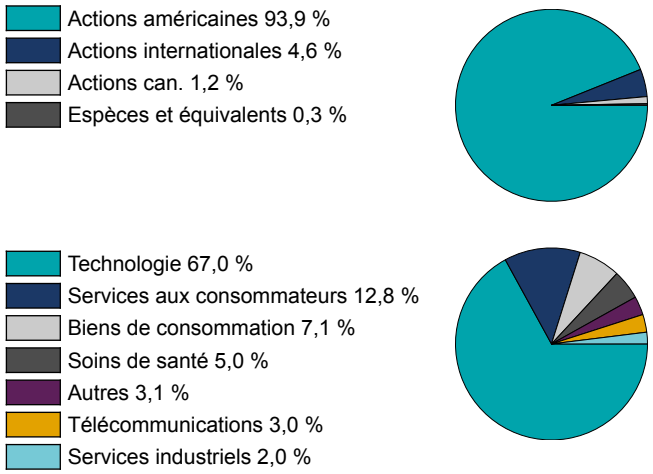
Principaux risques liés aux placements : risque lié à la concentration, risque lié aux placements ESG, risque lié aux actions, risque lié aux marchés étrangers, risque lié aux fonds sous-jacents

Nota : D'autres risques peuvent s'appliquer. Pour obtenir une description complète des risques liés aux placements, veuillez consulter le document Contrat et notice explicative.

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds distinct est offert en vertu d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties susceptibles de protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance lié à la catégorie Placement. Le cas échéant, des frais supplémentaires sont imputés au contrat pour la catégorie Succession et la catégorie Protection. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le document Contrat et notice explicative.

Répartition des placements (au 31 décembre 2025)



Quel a été le rendement du fonds?

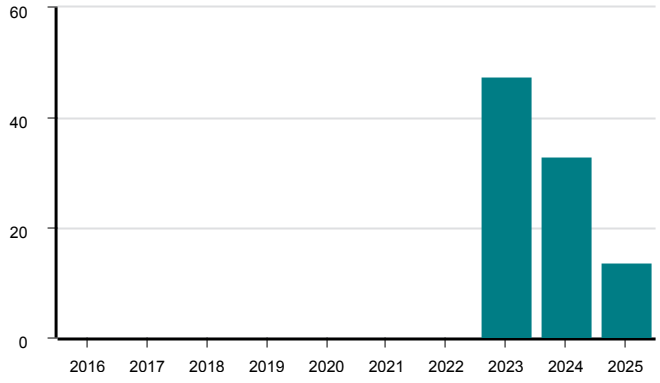
Cette section présente le rendement du fonds depuis sa création pour les titulaires de contrat ayant choisi la catégorie Placement, après déduction du RFG.

Il est important de noter que le endement passé du fonds n'est pas garant du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de la catégorie de garantie choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

La personne qui a investi 1 000 $ dans le fonds depuis sa création, détient aujourd'hui 2 059,77 $. Ce montant correspond à une moyenne de 24,15 % par année.

Rendements annuels



Invesco ESG NASDAQ 100 Index ETF de l'Équitable

Équitable

L'Équitable, compagnie d'assurance vie du Canada – aperçu des fonds distincts indispensables sélects 31 décembre 2025

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Ce fonds peut convenir aux investisseurs qui :

- recherchent un placement en actions américaines qui intègre des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)
- cherchent à obtenir une croissance du capital à long terme
- sont prêts à accepter un degré de risque moyen à élevé

Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux qui suivent présentent les frais et dépenses que vous pourriez avoir à payer pour acheter, détenir et vendre des unités du fonds.

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne
Sans frais d'acquisition	Tout rachat est effectué sans frais.	• Lorsque vous investissez dans le fonds, il n'y a pas de frais initiaux, l'Équitable ne verse aucune commission d'acquisition à votre conseillère ou votre conseiller.
Sans frais d'acquisition CB	Tout rachat est effectué sans frais.	• Lorsque vous achetez les unités d'un fonds, il n'y a pas de frais à l'acquisition. L'Assurance vie Équitable verse une commission initiale à votre conseillère ou votre conseiller allant jusqu'à 5,6 %. Votre conseiller pourrait avoir à rembourser une partie ou la totalité de la commission initiale lorsque vous retirez des unités du fonds.

Frais permanents du fonds

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, en plus du coût de l'assurance lié à la catégorie Placement. Vous ne payez pas ces frais directement; cependant, ils auront pour effet de réduire le rendement de votre placement. Des frais supplémentaires s'appliqueront à la catégorie Succession et la catégorie Protection qui sont payés à même le contrat chaque mois ce qui mène à un taux de rendement net légèrement inférieur. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, veuillez consulter le contrat et la notice explicative.

Commission de suivi

L'Équitable verse à votre conseillère ou conseiller une commission de suivi allant jusqu'à 1,00 % tant que vous possédez des unités de fonds. La commission couvre les services et les conseils que votre conseillère ou conseiller vous fournit. La commission de suivi est payée à même les frais de gestion. Vous ne payez pas ces frais directement.

	Garanties		Frais de gestion	Frais d'assurance	RFG	Frais de la garantie
	Échéance	Décès				
Catégorie Placement	75 %	75 %	1,83 %	0,20 %	2,40 %	-

Autres frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	2 % de la valeur des unités que vous vendez ou substituez dans les quatre-vingt-dix (90) jours suivant leur achat.
Retraits imprévus	Des frais de 25 $ pourront être imputés conformément aux règles administratives en vigueur.
Substitutions	Des frais de 25 $ pourraient être imputés pour toute substitution en surnombre de quatre au cours d'une année.

Et si je change d'idée?

- Vous pouvez changer d'idée concernant la souscription de votre contrat ou toute directive donnée, et ce, dans les deux (2) jours ouvrables suivant la première des dates suivantes : la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou cinq (5) jours ouvrables suivant sa mise à la poste.
- Vous devez aviser l'Équitable par écrit de votre intention d'annuler le contrat soit par courriel, soit par télécopieur ou au moyen d'une lettre.
- Vous récupérerez le moindre des montants suivants : soit le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a diminué.
- Vous récupérerez également tous frais d'acquisition ou autres frais que vous aurez payés.

Renseignements supplémentaires

Le présent sommaire peut ne pas contenir toute l'information dont vous avez besoin. Veuillez vous reporter au contrat et à la notice explicative.

L'Équitable
One Westmount Road North
Waterloo (Ontario) N2J 4C7
Sans frais : 1 800 668-4095
Courriel : epargneretraite@equitable.ca
Site Web : www.equitable.ca/fr

Le produit ou les produits ne sont pas parrainés, endossés, vendus ou promus par Nasdaq, Inc. ou ses sociétés affiliées (Nasdaq et ses sociétés affiliées sont appelées les « sociétés »). Les sociétés ne se sont pas prononcées sur la légalité, la pertinence, l'exactitude ou le caractère approprié des descriptions et des déclarations relatives à tout produit. Les sociétés ne font aucune déclaration et ne donnent aucune garantie, expresse ou implicite, aux propriétaires du produit ou des produits ou aux membres du public concernant à l'opportunité d'investir dans des titres en général ou dans un ou des produits en particulier ou concernant la capacité de l'indice Nasdaq-100 ESG de suivre le rendement général du marché boursier. Le seul lien entre les sociétés et L'Équitable, compagnie d'assurance vie du Canada (la « détentrice d'une licence ») est l'octroi d'une licence à l'égard de Nasdaq[MD], l'indice Nasdaq-100 ESG[MD], Nasdaq-100 ESG[MD], et de certains noms commerciaux des sociétés et de l'utilisation de l'indice Nasdaq-100 ESG, qui est déterminé, composé et calculé par Nasdaq sans égard à la détentrice d'une licence ou à tout produit. Nasdaq n'est pas tenue de prendre en considération les besoins de la détentrice d'une licence ou des propriétaires de tout produit dans la détermination, la composition ou le calcul de l'indice Nasdaq-100 ESG. Les sociétés n'assument aucune responsabilité quant à la détermination du calendrier d'émission des titres ni des prix et de la quantité de tout produit à émettre, et n'y ont pas participé, ni à la détermination ou au calcul de l'équation par laquelle le produit ou les produits doivent être convertis en espèces. Les sociétés n'ont aucune obligation relativement à l'administration, à la commercialisation ou à la négociation de tout produit. LES SOCIÉTÉS NE GARANTISSENT PAS L'EXACTITUDE NI L'ININTERRUPTION DU CALCUL DE L'INDICE NASDAQ-100 ESG OU DE TOUTE DONNÉE CONTENUE DANS CET INDICE. LES SOCIÉTÉS NE DONNENT AUCUNE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, QUANT AUX RÉSULTATS SUSCEPTIBLES D'ÊTRE OBTENUS PAR LA DÉTENTRICE D'UNE LICENCE, LES PROPRIÉTAIRES OU TOUTE AUTRE PERSONNE OU ENTITÉ PAR SUITE DE L'UTILISATION DE L'INDICE NASDAQ-100 ESG OU DE TOUTE DONNÉE CONTENUE DANS CET INDICE. LES SOCIÉTÉS NE DONNENT AUCUNE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, ET DÉCLINENT EXPRESSÉMENT TOUTE RESPONSABILITÉ QUANT À LA QUALITÉ MARCHANDE OU À L'ADAPTATION À UN USAGE EN PARTICULIER DE L'INDICE NASDAQ-100 ESG[MD] OU DE TOUTE DONNÉE CONTENUE DANS CET INDICE. SANS QUE SOIT LIMITÉE LA PORTÉE DE CE QUI PRÉCÈDE, LES SOCIÉTÉS NE SAURAIENT EN AUCUN CAS ÊTRE TENUES RESPONSABLES DE TOUTE PERTE DE PROFIT OU DE TOUT DOMMAGE PARTICULIER, ACCESSOIRE, CONSÉCUTIF, PUNITIF OU INDIRECT, MÊME SI ELLES AVAIENT ÉTÉ AVISÉES DE LA POSSIBILITÉ DE TELS DOMMAGES.